

REGLEMENT DU TRAIL DU FORT DE TAMIE 2026

1- ORGANISATION

L'association A l'Assaut des Sommets organise **le dimanche 17 MAI 2026**, la 7^{ème} édition du Trail du Fort de Tamié.

2-ÉPREUVES ET DESCRIPTIF

EPREUVES	DISTANCE	DÉNIVELÉ POSITIF	DATE DE DEPART	HORAIRE DE DEPART	TEMPS MAXIMUM DE COURSE
L'ABBAYE	11 KM	500 D+	Dimanche 17 mai	9H30	5H00
LA BELLE ETOILE	15 KM	1 100 D+	Dimanche 17 mai	9H00	5H30
LES 2 SAVOIES	25 KM	1 800 D+	Dimanche 17 mai	8H30	6H00
LA P'TIT RANDO	11 KM	500 D+	Dimanche 17 mai	9H35	5H00

Les départs et les arrivées des épreuves se font à l'intérieur du Fort de Tamié.

Barrières horaires :

Les 2 Savoies (25km) :

- A 10H45 au Chalet Périllet, au km 7.
- A 12H15 au ravitaillement, au km 15,5.

Les concurrents doivent repartir du point de barrière horaire avant l'heure limite. Les concurrents qui souhaiteraient poursuivre le feraient hors course et sous leur propre responsabilité. Il y a la possibilité de basculer sur la distance inférieure en cas de dépassement de la barrière horaire ou en cas de fatigue ou autre problème. Il est impératif de prévenir l'organisation et un signaleur en cas de changement de distance et de parcours pendant la course.

En cas de mauvaises conditions météo et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières horaires, de modifier certaines sections du parcours, de basculer sur des parcours de repli, de neutraliser ou arrêter la course.

Les courses sont ouvertes à toute personne, licenciée ou non, homme et femme, à partir de la catégorie Junior pour le 11 km et Espoir pour le 15 km et le 25 km.

Randonnée libre (La P'tit Rando) : sur le tracé balisé du parcours de l'Abbaye au bon vouloir des participants. Départ groupé derrière celui du trail. Pas de chronométrage et pas de classement. Limité à 99 participants. Les inscriptions se font en ligne sur le site de Miles Republic, mais également sur place le jour même.

La course enfant : La course enfant du Trail du Fort de Tamié est ouverte à partir de 7 ans (les enfants nés à partir de 2019 et jusqu'en 2011) et se déroule au sein même du Fort de Tamié. C'est une course non chronométrée et où il n'y aura pas de classement établi. Les enfants auront le droit à une récompense à l'arrivée de leur course.

L'inscription à la course enfants se fait en don libre en soutien à l'association organisatrice du trail. Vous pourrez faire ce don libre au moment du retrait des dossards des enfants (à prévoir en espèces). Pour l'inscription, vous pouvez le faire via un formulaire à remplir sur notre site web : <https://trail-du-fort-de-tamie.odoo.com/> ou alors sur place le jour de l'événement. Le premier départ de la course enfant sera donné à 12h pour les 7-9 ans.

Il y a 3 courses enfants au programme :

- 7-9 ans (enfants nés en 2019, 2018 et 2017) : 1 km (1 tour du Fort de Tamié)
- 10-13 ans (enfants nés en 2016, 2015, 2014 et 2013) : 2 km (2 tours du Fort de Tamié)
- 14-15 ans (enfants nés en 2012 et 2011) : 3 km (3 tours du Fort de Tamié)

3-ENGAGEMENTS DU COUREUR

En s'inscrivant aux épreuves du Trail du Fort de Tamié, le coureur s'engage :

- A être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela.
- A avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :
 - Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (vent, froid, brouillard, pluie ou neige).
 - Savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
- A être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes.
- A être pleinement conscient que pour une telle activité en montagne la sécurité dépend en premier lieu de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.
- A informer et sensibiliser ses accompagnants sur le respect des lieux, des personnes et du règlement de la course.

4-CERTIFICATS MEDICAUX

Ces courses sont ouvertes aux hommes et femmes, de toutes les nationalités. Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne dispose bien d'un Pass Prévention Santé (durée de validité : 1 an) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (<https://pps.athle.fr/>). Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation.

- D'une licence Athl  Comp tition, Athl  Entreprise, Athl  Running d livr e par la FFA, en cours de validit    la date de la manifestation. Les autres licences d livr es par la FFA (Sant  et Encadrement ne sont pas accept es).

Tout autre licence ou certificat m dical, quel que soit le sport, ne sera pas accept . En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents, l'inscription ne sera pas prise en compte.

5-DATES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se feront en ligne sur le site Miles Republic,   partir du vendredi 9 janvier 2026   18H00. Les inscriptions seront closes le samedi 16 mai   16H00.

6-DROITS D'INSCRIPTION

- L'Abbaye : 15   jusqu'au jeudi 30 avril 2026   23H59, puis 20  .
- La Belle Etoile : 20   jusqu'au jeudi 30 avril   23H59, puis 25  .
- Les 2 Savoies : 30   jusqu'au jeudi 30 avril   23H59, puis 35  .
- La P'tit Rando : 10   jusqu'au jeudi 30 avril   23H59, puis 13  .

La plateforme d'inscription ajoute des frais de gestion   chaque inscription.

Services compris dans l'inscription :

La participation   la course, les secours, les ravitaillements, le chronom trage, le balisage des parcours, et les dotations coureurs.

7-RETRAIT DES DOSSARDS

- **Le samedi 16 mai de 10h   18h** au magasin **Terre De Running   ALBERTVILLE**
 - **Le dimanche 17 mai   partir de 7h30** sur place au **Fort de Tami **
- Pensez   vous munir d'une pi ce d'identit **

8-ANNULATIONS

- Par le concurrent :

Remboursement avec une retenue de 50% du montant de l'inscription jusqu'au 1^{er} mai sur pr sentation d'un justificatif m dical.

Pour  tre prise en compte, la demande d'annulation devra  tre effectu e par email, avant le vendredi 1^{er} mai 2026 (date de l'email faisant foi)   l'adresse suivante :

traildetamie@gmail.com et obligatoirement accompagn e d'un certificat m dical.

- Par l'Organisation :

Les organisateurs se r servent le droit de modifier les parcours, les barri res horaires, les points de ravitaillement, d'interrompre momentan ment les courses, d'avancer ou de retarder les d parts de courses voire de les annuler en cas de mauvaises conditions m t orologiques, de situation sanitaire inadapt e ou de tout risque pour la sant  et/ou la s curit  des coureurs, sans pr avis.

Aucun remboursement d'inscription ne sera accordé aux participants, que l'annulation ait lieu le jour même de la course ou quelques jours avant, en cas d'annulation partielle ou totale des épreuves. Les décisions de suspension ou d'annulation prises quelques jours avant la course ou le jour-même de la course auront pour seul intérêt la sécurité des coureurs et des bénévoles.

9-SEMI-AUTISUFFISANCE

Les Trails se courent en semi autosuffisance.

Le principe de semi autosuffisance impose à chaque coureur de disposer de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

IMPORTANT : il n'y aura pas de gobelets jetables sur les ravitaillements. Tous les coureurs sont priés de se munir d'un gobelet personnel. Des gobelets pliables seront proposés à l'achat lors de la remise des dossards.

10- RAVITAILLEMENTS

- L'Abbaye : ravitaillement solide et liquide au km 6,5.
- La P'tit Rando : ravitaillement solide et liquide au km 6,5.
- La Belle Etoile : ravitaillent solide et liquide au km 10,5.
- Les 2 Savoies : ravitaillement solide et liquide au km 15,5.

Un ravitaillement à l'arrivée sera disponible pour toutes les courses.

Ne comptez pas sur les ravitaillements pour votre suffisance alimentaire.

11- MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Pour Les 2 Savoie (25 km) : une couverture de survie, un téléphone portable, une réserve d'eau de 1L minimum, réserve alimentaire adaptée, un gobelet (aucun gobelet jetable ne sera à disposition sur les ravitaillements). Prévoir un coupe-vent ou des vêtements chaud en fonction des conditions météorologiques. L'organisation statuera sur son caractère obligatoire.

Pour La Belle Etoile (15 km) : une couverture de survie, un téléphone portable, une réserve d'eau de 500ml minimum, réserve alimentaire adaptée, un gobelet (aucun gobelet jetable ne sera à disposition sur les ravitaillements). Prévoir un coupe-vent ou des vêtements chaud en fonction des conditions météorologiques. L'organisation statuera sur son caractère obligatoire.

Pour l'Abbaye et la P'tit rando (11 km) : une couverture de survie, un téléphone portable et un gobelet. Adaptez votre ravitaillement à vos besoins et à la météo. Prévoir un coupe-vent ou des vêtements chaud en fonction des conditions météorologiques. L'organisation statuera sur son caractère obligatoire.

L'utilisation des bâtons est autorisée sur toutes les courses.

12- CONTROLE/ABANDONS

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité et de sécurité de l'épreuve. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou contrôle le plus proche et lui remettre son dossard. Il devra, si son état le permet, regagner le point de sortie le plus proche par ses propres moyens en suivant l'itinéraire de la course et les indications du contrôleur. Le coureur devra confirmer son abandon par un appel au PC course.

13-SÉCURITÉ ET SECOURS

La sécurité sera assurée par une antenne médicale de 6 secouristes et des signaleurs. Des pointages seront effectués sur tout le parcours. Les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

Le coureur qui abandonne doit obligatoirement remettre son dossard à un organisateur ou un signaleur ou à un poste de contrôle/ravitaillement.

14- ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Assurance individuelle accident coureurs : Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et d'évacuation en France, (notamment pour une intervention hélicoptérée). Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

Nous vous recommandons vivement de contacter votre assureur. Une vérification rapide et simple permet d'éviter tout risque de mauvaise surprise, car la majorité des assurances multirisques exclut systématiquement les épreuves sportives et les compétitions, (y compris dans les disciplines habituellement couvertes) ...

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

La responsabilité de l'Association sera dégagée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de course.

15- CLASSEMENTS/RECOMPENSES

Dotation en lots et bons d'achat.

Seront récompensés sur chaque course :

- les 3 premières femmes au scratch
- les 3 premiers hommes au scratch

La présence des coureurs récompensés est obligatoire sur le podium.

En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

16- DROIT A L'IMAGE

Du fait de son engagement, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

17- MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'organisation jusqu'à la veille de l'événement. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site internet du Trail du Fort de Tamié.

18- CONDITIONS GENERALES

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de son inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

19- LA CHARTE DES BONNES PRATIQUES DU TRAIL : RESPECT DU MILIEU NATUREL ET DE NOS ENGAGEMENTS ECOLOGIQUES

La présente charte engage les organisateurs et les participants à respecter les règles et principes définis dans ce document afin d'œuvrer pour un événement responsable et durable.

Notre événement intègre les notions de développement durable.

Se déroulant dans un milieu naturel basé sur un équilibre écologique fragile, chacun s'engage à :

- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles, autres sachets de barres énergétiques usagés au sol.
- Respecter le balisage pour la préservation du milieu naturel.
- Trier ses déchets lors de l'événement (tri aux ravitaillements et à l'arrivée). Merci de garder vos déchets jusqu'à la fin de la course ou jusqu'au prochain ravitaillement.
- Se regrouper pour former des voitures complètes pour se rendre au départ de la course.
- Chaque participant s'engage à respecter les zones autorisées au public, à venir en aide et porter assistance à toute personne en danger ou en difficulté.
- Les participants au Trail de Tamié (coureurs, organisateurs, exposants) s'engagent à vivre l'événement dans le respect des principes éthiques et moraux qui font la valeur du sport et de la vie associative et de respecter autrui dans la pratique de son métier, de son sport ou de sa passion.

Sportivement !

Le 12/01/2025